





Merci de bien vouloir insérer un X à côté du nom de votre employeur

Pour vous aider à remplir la fiche de poste, vous pouvez vous référer à la page d'information de l'Intra.

FICHE DE POSTE

Domaine	Médico-social			
Famille	Santé			
Métier	Infirmier			
Intitulé du poste	Infirmier			
Cadre statutaire	Filière 2 filières possibles, si missions le permettent	Catégorie	Cadre d'emploi	Niveau de classification du poste (si besoin)
	Médico social	А	Infirmier territoriaux en soins généraux	P1
Date de mise à jour de la fiche de poste				
N° du poste				

Direction générale	Direction Solidarité Santé		
Direction	Direction des personnes âgées (DPag)	Missions	 La Direction des personnes âgées regroupe : Un service autonomie à domicile, comprenant une activité d'accompagnement (ancien SAAD) et un pôle soins (ancien SSIAD) Un pôle établissements regroupant 6 EHPAD et 1 résidence autonomie qui offrent une capacité totale d'accueil de 515 places ; La Maison des aînés et des aidants (MDAA), lieu ressource qui abrite le CLIC de Rennes. Les services centraux de la Direction regroupant : une unité ressources humaines en charge de l'ensemble des questions relatives à la gestion du personnel et de la communication interne ; une mission « Ville et Métropole amies des aînés » qui vise à promouvoir la prise en compte de l'âge et du vieillissement de façon transversale dans l'ensemble des politiques publiques municipales et métropolitaines ;
		Effectif	Environ 560 agents

Service	Pôle « établissements »	Missions	Gestion des 6 EHPAD et de la résidence autonomie
Sel vice		Effectif	300 agents
Agent : nom, prénom et matricule			
pour les recrutements seulement			

Fonction de son responsable hiérarchique direct (n+1)		
	L'infirmier(e) est placé(e) sous la responsabilité administrative et hiérarchique du	
	responsable d'établissement et sous la responsabilité technique de l'infirmier (ere) cadre	
	de santé	
Situation hiérarchique	Nombre d'agents sous sa responsabilité	
	En cas d'absence de l'IDE cadre de santé : l'équipe soins (aide soignant/agent	
	d'hébergement jour/nuit titulaire ou remplaçant)	
	Nombre d'agents encadrés directement par lui (n-1)	

- Les infirmiers (particulièrement pour les échanges d'information sur les résidents et les
règles d'hygiène, le suivi nutrition individualisé)
- Les aides-soignants, les agents de restauration, les accompagnateurs de nersonnes âgée

- Les aides-soignants, les agents de restauration, les accompagnateurs de personnes ag dépendantes psychiques
- L'équipe administrative

Au sein de l'EHPAD

- Le coordinateur de la vie sociale
- L'agent de maintenance
- La lingère
- Le cuisinier rattaché au service restauration DAP particulièrement sur les règles HACCP et le service à table

- Le médecin coordonnateur, l'ergothérapeute, l'infirmier cadre, le psychologue, la

Relations fonctionnelles internes et externes de l'agent

Au sein de la Ville, du CCAS et de Rennes Métropole

- -les infirmiers et les infirmiers cadres de santé des EHPAD du CCAS
- -les médecins coordonnateurs

Avec les élus

diététicienne

En externe

- -les intervenants extérieurs : médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures, laboratoires
- -les établissements de soins et autres partenaires de santé
- -les familles et les représentants légaux des résidents, le cas échéant
- -les bénévoles

Attributions du poste (finalité générale du poste)

Environnement du poste:

Tous les agents travaillant en EHPAD participent au projet d'établissement qui comprend un projet de soins et un projet de vie. Les agents participent à l'élaboration du projet personnalisé des résidents dans le respect des besoins et des attentes des personnes hébergées, de leur intimité, de leur intégrité et de leur dignité. Leurs missions s'exercent dans une recherche constante de la qualité et dans le respect de la charte des droits et des libertés

de la personne accueillie ainsi que de la charte de la vie sociale des établissements du CCAS.
<u>Les attentes :</u>
 La prise de connaissance de ces projets et chartes Un sens aigu des relations humaines avec les personnes âgées : respect de la personne et prise en compte de ses besoins, de son rythme, du PSI (Plan de Soins Individualisé). Le travail d'équipe et l'entraide Le respect des consignes et des protocoles La participation aux temps de transmissions orales et aux réunions de travail organisées dans l'établissement La participation aux formations déterminées par le service La participation ponctuelle à des animations

Environnement du poste		
Horaires	L'amplitude de travail est de 7h30 à 21h10	
	Selon l'établissement : 1 samedi sur 2 et 1 dimanche sur 4 ou 1 week-end sur 4	
Temps de travail	7h15/j en semaine	
	Selon l'établissement : 7h15 le samedi et 9h30 le dimanche ou 8h20 le week-end	
Lieu de travail	Dans l'un des 6 EHPAD du CCAS	
Eléments de rémunération	NBI ZUS en fonction de la situation géographique de l'établissement	
liés au poste		
(NBI)		
Conditions particulières		
d'exercice des missions		
ex. poste itinérant,		
astreintes		
Moyens matériels	Logiciel Netsoins	
spécifiques		
Dotation vestimentaire	Oui	

Validation du chef de service	Nom: E.Bertrand
	Date : Avril 2023
Validation du chargé RH	Nom : Régine GERARD
	Date : Avril 2023